

Communication 7 L'effet régulateur de l'appartenance à un groupe de soutien québécois d'école à la maison sur les pratiques éducatives des parents

Marine Dumond

Candidate à la maîtrise en administration de l'éducation
Université de Montréal, Québec
Département d'administration et fondements de l'éducation
marine.dumond@umontreal.ca

Christine Brabant

Professeur
Université de Montréal, Québec
christine.brabant@umontreal.ca

Mots clés : Ecole à la maison, instruction en famille, gouvernance réflexive, groupe de soutien, groupe de discussion

L'école à la maison ou IEF (Instruction En famille) est une option éducative aujourd'hui normalisée dans la majorité des pays du monde (Kunzman et Gaither, 2013) et dont la régulation varie d'un pays à l'autre (Blok et Karsten, 2011 ; Holley, 2012). Plusieurs pratiques des régulations laissent certains acteurs insatisfaits, tant du côté parental que scolaire (Brabant, 2013), au point qu'un bon nombre de parents évite toute interaction avec les instances scolaires (Protecteur du citoyen, 2015), ce qui faillit à s'assurer que le droit de l'enfant à l'éducation soit respecté. Notre analyse de diverses situations de régulation existantes révèle plusieurs possibilités de combinaisons entre les pouvoirs décisionnels des autorités scolaires et des parents : approche de contrôle, de supervision, de soutien ou délégation à d'autres acteurs. La moins exploitée semble être celle qui fait appel à un tiers, autre que les acteurs scolaires ou les parents, pour l'évaluation des enfants. Selon nous, par sa position intermédiaire et collective, le groupe de soutien pourrait jouer un rôle régulateur complémentaire et mieux accepté par les autorités scolaires et les parents. Ces groupes de soutien sont des regroupements locaux et auto-organisés de familles proposant des activités sociales et d'entraide. La participation à de tels groupes est très fréquente (Stevens, 2001). Selon la théorie de la gouvernance réflexive (Lenoble et Maeschalck, 2011), le groupe de soutien pourrait être vu comme un lieu d'apprentissage collectif permettant l'émergence de normes sociales régulant les pratiques éducatives des parents. Cette recherche exploratoire vise à décrire leur perception de cet éventuel rôle régulateur. Nous avons étudié deux cas de groupe de soutien québécois à l'aide d'entretiens de groupe (Fortin, 2010). La problématique, le cadre théorique, la méthodologie et les résultats préliminaires seront présentés lors de cette communication.

Bibliographie

- Blok, H., & Karsten, S. (2011). Inspection of Home Education in European Countries, *European Journal of Education*, 46(1 - part 2), 138-152.
- Brabant, C. (2009). Introduction à la gouvernance réflexive. Essai de cadre théorique pour une recherche en gouvernance de l'éducation *Les carnets du Centre de philosophie du droit*, 140.
- Brabant, C. (2013). *L'école à la maison au Québec : un projet familial, social et démocratique*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Fortin, M.-F. (2010). *Fondements et étapes du processus de recherche*, 2e édition. Méthodes quantitatives et

qualitatives. Montréal: Chenelière Education.

Holley, M. (2012). *Homeschooling State and Parental Control over Childhood Education*. Eugene, Oregon: Oregon Child Advocacy Project.

Kunzman, R., & Gaither, M. (2013). Homeschooling: A Comprehensive Survey of the Research. *The Journal of Educational Alternatives*, 2(1), 4-59.

Lenoble, J. et Maeschalck, M. (2011). *Démocratie, droit et gouvernance*. Sherbrooke: Les Éditions Revue de droit de l'Université de Sherbrooke.

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (2010). *La scolarisation à la maison - Orientations*. Québec: Gouvernement du Québec.

Protecteur du citoyen. (2015). *La scolarisation à la maison : pour le respect du droit à l'éducation des enfants. (Rapport d'enquête)*. Québec, Québec : Assemblée nationale.

Stevens, M. (2001). *Kingdom of Children : Culture and Controversy in the Homeschooling Movement*. Princeton: Princeton University Press.